Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024



## ID: 038-213804990-20240617-D\_02 EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents :

Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick

GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie

JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT,

Sandrine BOSCARO (arrivée à la délibération numéro 7)

Excusés :

Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN –

Philippe LUYAT, absent.

Nombre de suffrages exprimés : 13

*Pour* : 13

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération n° D 02 17062024

## 02. Attribution d'une subvention 2024 à l'association « Ecurie Obiou »

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative propose, en complément des subventions aux associations attribuées lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril dernier, d'attribuer la somme de 250 € à l'association « Ecurie de l'Obiou » qui organise annuellement le « Rallye de la Matheysine ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'attribuer pour l'année 2024, une subvention de 250 € à l'association « Ecurie de l'Obiou »

Dit que cette somme sera inscrite à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » sur le budget communal 2024.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune <u>www.susville.fr</u>

le 20 juin 2024.

Le Maire, Emile BUCH.

Le Maire, **Emile BUCH** 

